NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE ALLOCATION

Nature juridique
FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas MEZTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n°03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26169 en date du 13/08/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

MOSTAFA HASSANI

VALORIS MANAGEMENT
Angle route d'El-jadida et Rue
Abou Dabi, Ouasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 90 61 45

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP EMERGENCE ALLOCATION**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038572**
- Date et référence de l'agrément : **01/02/2023, GP23018**
- Date de création : **03/01/2020**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Société de gestion : **VALORIS MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **CDG Capital sis à Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS MANAGEMENT	MOSTAFA HASSANI	05 22 92 68 80

- Commissaire aux comptes : **BDO Audit, Tax & Advisory** représenté par **Mostafa FRAIHA.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé de 60% MBI Global (calculé par BMCE Capital) » et 40% MASI Rentabilité Brut (calculé et publié par la Bourse de Casablanca).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir à l'investisseur un outil de placement procurant un rendement supérieur à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira au maximum 60% de ses actifs sans les atteindre, hors titres « d'OPCVM actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public.

 Le fonds investira également au maximum 90% de ses actifs sans les atteindre, hors titres « d'OPCVM obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 L'investissement en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, ainsi qu'en titres de créances, ne peut à aucun moment être nul.

 Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra également initier des opérations de prêt emprunt de titres et des opérations de pension de titres tout en respectant la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

 - **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription détachés d'actions ou certificats d'investissement inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;**
 - **Titres de créances négociables;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;**
 - **Obligations privées;**
 - **Dépôts à terme;**
 - **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) à hauteur de 20% de l'actif net;**
 - **Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC);**
 - **Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Immobilier (OPCI) ;**
 - **Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur.**

- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus.**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels : La Caisse de Dépôt et de Gestion.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **29/01/2020.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées le premier jour ouvré suivant la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management. Elles sont également publiées sur le site électronique de la société de gestion ainsi que dans un journal d'annonces légales, au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management avant 11H30 pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Le FCP EMERGENCE ALLOCATION est un FCP de capitalisation ou distribution partielle ou totale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».**

 La distribution des dividendes est une décision du comité d'investissement du fonds, composé par les représentants du promoteur et les représentants de la société de gestion.

 En cas de distribution, l'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est Valoris Management.

 - **Adresse : Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca ;**
 - **Téléphone : 05 22 92 68 80 ;**
 - **Fax : 05 22 99 61 46.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscriptions et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachats et les droits acquis au FCP sont nuls.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion annuels est plafonné à 2 % hors taxes. Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par Valoris Management, détenues en portefeuille. Ils seront débités mensuellement à mois échu.**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
Commissaire aux comptes	25 000 Dhs HT
Commission AMMC	0,025 HT
Commission Dépositaire	0,03 HT
Commission Maroclear (gestion du compte émission - annuel)	3600 Dhs HT
Commission Maroclear (droit d'admission-trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestation de VALORIS MANAGEMENT	Valoris Management recevra : - Frais de gestion fixes : tels que définis dans le Mandat de Gestion. - Frais de gestion variables : Intéressement en cas de surperformance par rapport à l'indice de référence

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux